

Résumé analytique



Organisation
internationale
du Travail

Une
**économie
verte**
et **créatrice
d'emploi**

WORLD

**EMPLOI
ET QUESTIONS
SOCIALES
DANS LE MONDE**

2018



La lutte pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C créera des emplois

L'objectif à long terme de l'Accord de Paris de 2015 est de contenir la hausse de la température moyenne mondiale au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. L'accord vise à aider les pays à atteindre cet objectif et à renforcer les capacités des sociétés à faire face aux multiples conséquences du changement climatique. Les estimations figurant dans ce rapport montrent que l'effet net sur le nombre d'emplois sera positif. La transition vers une économie verte entraînera inévitablement des pertes d'emplois dans certains secteurs à mesure que la proportion d'activités à forte intensité de carbone et de ressources baissera, mais ces pertes seront plus que compensées par de nouvelles possibilités d'emploi. Par exemple, les mesures prises dans le domaine de la production et de l'utilisation de l'énergie entraîneront la perte d'environ 6 millions d'emplois, mais aussi la création de 24 millions d'autres approximativement. Cette augmentation nette d'environ 18 millions d'emplois dans le monde sera le résultat de l'adoption de pratiques durables, comme la modification du bouquet énergétique, l'utilisation accrue de véhicules électriques et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments existants et futurs. Afin d'assurer une transition juste, les efforts de promotion de l'économie verte doivent s'accompagner de mesures qui facilitent le redéploiement des travailleurs, favorisent le travail décent, offrent des solutions locales et soutiennent les travailleurs déplacés.

Une transition vers une agriculture durable et une économie circulaire se traduira par des emplois plus nombreux et souvent de meilleure qualité

L'adoption de pratiques agricoles plus durables peut créer des emplois salariés dans les moyennes et grandes fermes biologiques et permettre aux petits exploitants de diversifier leurs sources de revenus à la faveur d'une transition vers l'agriculture de conservation. Complétée par des mesures de soutien aux travailleurs, l'adoption de l'agriculture de conservation peut contribuer à la transformation structurelle dans les pays en développement. En parallèle, la conversion à une économie circulaire qui met l'accent sur la réutilisation, le recyclage, la remise à neuf et la réparation des biens créera environ 6 millions de nouvelles possibilités d'emploi dans le monde entier, ces activités remplaçant le modèle traditionnel d'«extraction, production, utilisation et élimination».

La transition est urgente, en raison de la pression insoutenable de l'activité économique sur l'environnement

Des progrès importants ont été réalisés entre 2000 et 2015 dans l'économie mondiale et dans la promotion du travail décent, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté des travailleurs et du travail des enfants. Mais la croissance des salaires a stagné et, dans une large mesure, les inégalités se sont creusées. En outre, il est frappant de constater que, dans un contexte de pénurie de ressources et de capacité limitée à absorber les déchets, les modèles actuels de croissance économique reposent en grande partie sur l'extraction des ressources, la fabrication, la consommation et la génération de déchets. En 2013, par exemple, l'humanité a utilisé 1,7 fois plus de ressources et de déchets que la biosphère a pu régénérer et absorber. De fait, l'activité humaine a déjà provoqué une altération irréversible de l'environnement à l'échelle mondiale.

L'emploi dépend fortement d'un environnement sain et stable et des services qu'il fournit...

Du point de vue de l'emploi, la durabilité environnementale est essentielle. En fait, la fréquence et l'intensité croissantes des catastrophes naturelles résultant de l'activité humaine ont déjà réduit la productivité. Entre 2000 et 2015, les catastrophes naturelles causées ou aggravées par l'homme se sont chaque année traduites par une perte globale de vies professionnelles équivalant à 0,8 pour cent du travail d'une année. À l'avenir, les hausses de température projetées rendront le stress thermique plus courant, réduisant le nombre total d'heures de travail de 2,0 pour cent au niveau mondial d'ici à 2030 et touchant surtout les travailleurs de l'agriculture et des pays en développement. Les dommages associés à un changement climatique non atténué pèseront donc sur la croissance du PIB, la productivité et les conditions de travail. La pollution locale de l'air, de l'eau et du sol et d'autres formes de dégradation de l'environnement nuisent à la santé des travailleurs, à leur revenu, à leur sécurité alimentaire et énergétique, ainsi qu'à leur productivité. L'adoption de mesures spécifiques peut minimiser ces répercussions négatives, notamment les mesures de sécurité et de santé au travail, les politiques de protection sociale et d'autres initiatives conçues pour s'adapter à un environnement en mutation.

... ce qui souligne l'urgence de la transition vers un environnement durable pour le monde du travail

Actuellement, 1,2 milliard d'emplois dépendent directement de la gestion efficace et de la durabilité d'un environnement sain, en particulier les emplois dans l'agriculture, la pêche et la sylviculture qui reposent sur des processus naturels tels que la purification de l'air et de l'eau, le renouvellement et la fertilisation des sols, la pollinisation, la lutte contre les parasites, la modération des températures extrêmes et la protection contre les tempêtes, les inondations et les vents violents. La dégradation de l'environnement menace ces services écosystémiques et les emplois qui en dépendent. Les effets de la dégradation de l'environnement sur le monde du travail sont particulièrement graves pour les travailleurs les plus vulnérables. Les travailleurs des pays à faible revenu et des petits Etats insulaires en développement, les travailleurs ruraux, les personnes en situation de pauvreté, les peuples indigènes et tribaux et d'autres groupes défavorisés sont les plus touchés par les conséquences du changement climatique. La transition vers une économie verte n'est pas seulement urgente pour le bien de la planète, elle est également compatible avec les progrès pour le travail décent. L'un des principaux constats de ce rapport est que quelques pays ont réussi à améliorer les résultats sur le marché du travail tout en découplant la croissance des émissions de carbone.

Des mesures complémentaires peuvent favoriser l'emploi et atténuer les effets du changement climatique

Bien que les mesures d'atténuation des changements climatiques puissent entraîner des pertes d'emplois à court terme, leur impact négatif sur la croissance du PIB, l'emploi et les inégalités peut être minimisé par des actions appropriées. L'atténuation des changements climatiques pourrait faire baisser légèrement la part des femmes dans l'emploi total, car les gains d'emploi associés au scénario à 2 °C se trouvent dans les branches d'activité actuellement dominées par les hommes (énergies renouvelables, fabrication et construction), à moins que des mesures ne soient prises pour restreindre la ségrégation professionnelle. La coordination entre les partenaires sociaux peut faire reculer les inégalités et promouvoir des gains d'efficacité, tandis qu'une coordination au niveau international est nécessaire pour parvenir à des réductions significatives des émissions de gaz à effet de serre. Certaines politiques d'atténuation (telles que la limitation de la hausse de la température, par exemple par la promotion des énergies renouvelables) peuvent inciter les entreprises à développer et à adopter des technologies plus efficaces, stimulant ainsi l'emploi dans des professions clés et la productivité. Les mesures d'adaptation (par exemple, la conversion à une pratique agricole résiliente) peuvent également créer des emplois au niveau local.

Le cadre juridique peut fournir des incitations à l'écologisation de l'économie, tout en garantissant un travail décent

Les normes juridiques peuvent favoriser les progrès vers un travail décent pendant et après la transition vers un environnement durable. En raison de leur large acceptation et de leur pertinence universelle pour les travailleurs, les lieux de travail et les différents secteurs, les normes internationales du travail constituent un pilier social de l'économie verte et peuvent contribuer à faire en sorte que les secteurs émergents offrent des conditions de travail décentes. En outre, les normes de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail contribuent à la préservation de l'environnement. La convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, qui exige la réalisation d'études d'impact sur l'environnement dans le cadre d'activités de développement susceptibles d'avoir une incidence sur cette population, la convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993, et la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, entre autres, traitent directement des questions environnementales.

Les accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement, qui sont des accords contraignants entre Etats, comportent de plus en plus de dimensions liées au travail, telles que l'importance des droits environnementaux au travail, la protection et la promotion de l'emploi. Ils mettent particulièrement l'accent sur les normes de sécurité et de santé au travail. Au niveau national, la législation et les politiques environnementales intègrent également de plus en plus les questions relatives au travail. Au sein de 19 des 26 cadres juridiques nationaux examinés dans le présent rapport, les politiques relatives aux changements climatiques contiennent des éléments liés au travail, notamment des mesures complémentaires en matière de compétences et de création d'emplois. La législation environnementale sectorielle tend aussi à couvrir les questions d'emploi et de travail décent. Les liens étroits entre la réglementation environnementale et les questions de travail sont également de plus en plus évidents en Afrique subsaharienne dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de la gestion des déchets.

Le dialogue social contribue à faire en sorte que la transition verte soit juste

Le dialogue social a contribué à rendre la gouvernance environnementale plus favorable au travail en promouvant des cadres, une législation et des politiques qui tiennent compte des préoccupations liées à la fois au travail et à l'environnement. Cela illustre les priorités établies par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les principes énoncés dans les normes internationales du travail, notamment l'importance de la consultation et de la négociation collective. Au niveau international, les accords-cadres internationaux sont des accords volontaires entre les entreprises multinationales et les fédérations syndicales mondiales. Sur les 104 accords-cadres examinés pour le présent rapport, 61 contiennent des dispositions environnementales sur des questions telles que le respect de l'environnement en tant que responsabilité d'entreprise et les mesures de gestion des déchets, en particulier dans les secteurs manufacturier, énergétique, minier et automobile. Au niveau national et au niveau de l'entreprise, si le nombre de conventions collectives contenant des clauses vertes est encore limité, elles sont utilisées par les employeurs et les travailleurs pour concilier les objectifs sociaux et économiques avec les préoccupations environnementales. De nouveaux exemples indiquent que les travailleurs et les employeurs ont identifié, par le dialogue social, des domaines où l'impact environnemental pourrait être atténué sans faire reculer l'emploi ou nuire aux conditions de travail. À plus long terme, la protection des droits environnementaux au travail pourrait également être renforcée dans les politiques et législations nationales.

Les synergies entre la protection sociale et la politique environnementale peuvent soutenir les revenus des travailleurs comme la transition verte

Les systèmes de protection sociale sont la première ligne de protection contre les effets négatifs des différents risques sur le revenu, y compris ceux qui découlent du changement climatique et de la dégradation de l'environnement local. Ils soutiennent l'économie en stabilisant les revenus des ménages. Quatre domaines offrent des synergies particulières entre la protection sociale et la durabilité environnementale: la protection contre le chômage, les programmes de transferts monétaires, les programmes publics pour l'emploi et le paiement des services que fournissent les écosystèmes.

Les régimes de protection contre le chômage et les programmes de transferts monétaires jouent un rôle crucial dans le soutien aux travailleurs confrontés à une perte d'emploi liée soit à la transition vers un environnement durable, soit à une catastrophe naturelle. Ils facilitent la transition vers de nouveaux emplois, en particulier lorsqu'ils sont associés à des mesures de développement des compétences et de placement ou de relocalisation. En outre, l'accès à des possibilités de migration sûre et régulière pour la main-d'œuvre peut favoriser la diversification économique et accroître la capacité d'adaptation grâce aux envois de fonds et au transfert de compétences. Les programmes de transferts monétaires contribuent à prévenir la pauvreté et à réduire la vulnérabilité des ménages et des communautés.

Les programmes publics pour l'emploi peuvent aussi être des outils performants pour faire face à l'impact du changement climatique sur les travailleurs et leurs revenus, tout en améliorant l'atténuation. La moitié des 86 programmes publics pour l'emploi dans 62 pays étudiés comportent une composante environnementale. Ils proposent souvent des soins de santé, des formations et d'autres avantages. De même, le paiement des services écosystémiques, bien que conçu à l'origine dans un objectif environnemental, peut apporter un soutien efficace aux revenus des ménages dans des circonstances spécifiques.

Un ensemble de mesures comprenant des transferts monétaires, une assurance sociale plus solide et des limites à l'utilisation des combustibles fossiles pourrait entraîner une croissance économique plus rapide, davantage de création d'emplois et une répartition plus équitable des revenus, ainsi qu'une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Bien que les programmes de développement des compétences pour les entreprises et les travailleurs facilitent la transition vers une économie verte, ils n'ont pas encore été intégrés dans les discussions politiques

Les programmes de développement des compétences sont essentiels à la réalisation d'une transition équitable. Sur les 27 pays étudiés, environ les deux tiers ont mis en place des programmes pour anticiper les besoins en compétences et l'offre de formation en général, mais ils ne sont pas tous utilisés pour discuter des implications de la transition verte en termes de qualifications. La participation active des partenaires sociaux est utile pour identifier les déficits de compétences, mettre en œuvre les dispositions en matière de formation, faire valoir que des qualifications plus élevées se traduisent par des

salaires plus élevés et reconnaître les compétences acquises sur le tas. Cependant, les partenaires sociaux ne sont pas toujours impliqués dans les discussions pertinentes, en particulier les travailleurs. Là où ils existent, des organismes spécifiques pour discuter des compétences pour la transition verte ont conduit à des changements positifs dans la formation destinée aux secteurs directement impliqués dans la transition (tels que les énergies renouvelables et la gestion des déchets), mais ils ont comparativement peu d'influence sur l'écologisation de l'économie dans son ensemble.

Les législations nationales sur l'environnement font de plus en plus souvent référence au développement des compétences, mais les dispositions sont en général limitées à des domaines d'action spécifiques (comme l'identification des besoins en compétences), à des groupes cibles (par exemple les jeunes), à des secteurs (en particulier l'énergie) ou à des régions. De nombreux pays ne sont pas encore parvenus à un consensus sur la définition des compétences pour la transition verte et n'ont pas la capacité de collecter des données pertinentes pour les identifier de manière fiable. Par conséquent, les politiques de développement des compétences pour la transition verte ont tendance à relever d'une approche à court terme et fragmentée. Une plus grande sensibilisation aux questions environnementales et leur intégration dans les débats d'orientation sur les compétences sont nécessaires pour s'assurer que l'identification des besoins et la mise en œuvre des programmes de formation répondent aux besoins du marché du travail.

Les institutions, l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre efficace sont essentielles pour une transition juste

Le dialogue social, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession et la bonne gouvernance sont les fondements d'une transition efficace et juste. Par exemple, l'implication des pouvoirs publics centraux et locaux, des partenaires sociaux et des ONG dans les débats sur le changement climatique au niveau national a permis d'intégrer des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. La réforme fiscale peut aussi appuyer la transition vers une économie verte, tout en facilitant la création d'emplois.

Les pays à faible revenu et certains pays à revenu intermédiaire ont besoin d'aide pour développer la collecte de données, identifier et adopter les meilleures pratiques, renforcer la mise en œuvre et financer à la fois des stratégies d'atténuation et d'adaptation afin de parvenir à une transition équitable vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Une transition juste exige l'identification et la mise en œuvre de solutions politiques à certains des défis les plus pressants pour l'avenir du travail, qui influent également sur le changement climatique, tels que l'emploi et les conditions de travail dans l'économie rurale, l'évolution démographique et la mondialisation.

Une transition juste accroît le potentiel de création d'emplois décents grâce à l'intégration des questions liées au travail et à l'environnement

Ce rapport du BIT quantifie les pertes et les créations d'emplois lors de la transition vers une économie verte, sur la base d'estimations jusqu'en 2030 fondées sur l'objectif politique convenu de limiter le réchauffement climatique à 2 °C. De manière plus générale, il constate que l'écologisation des économies peut avoir un effet global positif sur la croissance et l'emploi. Le scénario d'une hausse des températures limitée à 1,5 °C, encouragé par l'Accord de Paris, permettrait probablement aussi de dégager des résultats positifs en matière d'emploi.

Le rapport montre que les lois, réglementations et politiques environnementales qui englobent les questions relatives au travail offrent un moyen efficace d'intégrer les éléments de l'Agenda du travail décent aux objectifs environnementaux. C'est le cas pour les programmes de protection sociale, les programmes de développement des compétences, la politique macroéconomique et le cadre juridique. Bien qu'un certain degré d'intégration soit observé dans tous ces domaines, elle n'est pas encore systématique ni universelle. Par exemple, alors que les cadres juridiques environnementaux peuvent être efficaces pour combiner certains éléments de l'Agenda du travail décent avec des objectifs environnementaux, les dispositions respectives se concentrent souvent sur des groupes particuliers de travailleurs (comme le soutien supplémentaire aux communautés locales, la formation dans des domaines clés pour la transition et la protection des travailleurs dans des secteurs spécifiques). La transition concerne cependant tous les travailleurs et l'universalité des droits et de la protection demeure donc importante pour que la transition assure une croissance inclusive et un travail décent.